

Budget—M. Hawkes

Si l'on ne prend pas les mesures de restriction que nous préconisons de ce côté-ci de la Chambre, la seule issue est la faillite. Grâce aux mesures de restriction des dépenses et aux mesures fiscales proposées par les députés de ce côté-ci de la Chambre, l'avenir nous sourit. Il faut toutefois commencer par se priver.

● (1720)

Je demande aux Canadiens d'imaginer ce qui arriverait s'ils dépensaient chaque mois 20 p. 100 de plus qu'ils ne gagnent. Même le crédit que permet la carte Chargex ou une carte émise par une société pétrolière doit être tôt ou tard remboursé. Sans compter l'intérêt qui s'accumule et qui doit aussi être payé. La situation est aujourd'hui telle au Canada que le gouvernement fédéral devra emprunter quelque 12 milliards de dollars pour combler le déficit national. Le ministre des Finances a parlé hier soir des besoins en argent du gouvernement. Je me demande combien de Canadiens comprennent vraiment ce que cela veut dire.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Nous avons dans l'Ouest une tradition qui s'appelle la vente aux enchères. Je pense d'ailleurs que cela existe partout au pays. Dans l'Ouest, nous faisons beaucoup de ventes aux enchères. Le commissaire-priseur exhorte une foule de gens à enchérir sur ce qu'il a à vendre. Il doit obtenir le meilleur prix possible pour son client. J'attire l'attention des Canadiens sur le fait que l'argent est un bien, au même titre qu'une voiture ou un sofa. Les réserves d'argent d'un pays ne sont jamais inépuisables, quel que soit le gouvernement au pouvoir.

Les taux d'intérêt sont le mécanisme qui permet de vendre l'argent aux enchères dans le monde. Le Canada ayant accumulé un déficit de 12 milliards de dollars, le gouvernement canadien est obligé d'aller emprunter à l'étranger, sur ce marché restreint de l'argent, \$600 pour chaque homme, femme et enfant du pays. Il exerce ainsi une pression sur le marché de l'argent. S'il n'empruntait pas autant, les prêteurs auraient plus d'argent à avancer au secteur privé. Il y aurait moins de concurrence. En fin de compte, les taux d'intérêt seraient plus bas, à un niveau plus acceptable pour nous tous.

Le gouvernement est un concurrent déloyal dans cette vente aux enchères de l'argent et des ressources. Il est le seul à posséder le pouvoir de lever des impôts. Il peut fixer à sa guise les sommes qu'il dépense et les recettes qu'il perçoit. Aucun d'entre nous, dans un pays de libre démocratie, n'a ce pouvoir. Le gouvernement prend cette décision en notre nom, et il a pris de très mauvaises décisions depuis quelques années.

J'aimerais maintenant traiter d'un autre aspect du budget. J'ai vu hier soir à la télévision le président de la Chambre de commerce de ma région, Calgary.

M. Benjamin: Un autre va-nu-pieds.

M. Hawkes: C'est l'une des personnes qui ont vivement critiqué le budget du gouvernement. Sa critique se basait sur le fait que nous ne réduisions pas assez rapidement les dépenses budgétaires. Je signale à la Chambre que près de 80 p. 100 des dépenses budgétaires dont il est question dans les documents que nous avons sous les yeux découlent de projets de lois qui ont été adoptés par la Chambre ou d'ententes qui ont été signées par le gouvernement précédent. Je voudrais citer en exemple trois postes de dépenses parmi les plus importantes.

Le premier, c'est le service de la dette publique. Nous en sommes arrivés à un stade où nous devons consacrer presque

20 p. 100 de l'argent prélevé par le biais des impôts au remboursement des intérêts sur la dette contractée par le gouvernement. Que les députés d'en face qui veulent accroître ce déficit, qui incitent le gouvernement à emprunter plus d'argent, songent un peu au bien que nous pourrions faire aux personnes âgées en leur donnant ces 20 p. 100. Mais ne rêvons pas, passons à l'action.

Le deuxième poste important, qui représente plus de 30 p. 100 des deniers fiscaux, ce sont les paiements de transfert aux particuliers, c'est-à-dire l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse, les allocations familiales et l'aide sociale sous différentes formes. On consacre 30 p. 100 des fonds publics à ces programmes-là. Le gouvernement a décidé de ne pas supprimer les clauses d'indexation. Ces allocations qui profitent aux défavorisés seront indexées sur le coût de la vie. Elles sont protégées par le ministre des Finances et par le gouvernement. Il convient de le souligner.

Le troisième poste auquel le gouvernement consacre 20 p. 100 des deniers publics est celui des paiements de transfert aux provinces et aux autres administrations. Les accords en cause expirent en 1982. Si le premier ministre continue dans la voie qu'il s'est tracée, c'est-à-dire s'il continue à œuvrer au sein d'une fédération et à collaborer avec les provinces sans essayer de tout régenter, j'ai bon espoir que d'ici à 1982, nous pourrions parvenir à une entente avec les provinces au sujet de ces arrangements fiscaux. On pourrait voir à ce qu'ils soient plus équitables pour que le gouvernement fédéral ait une plus grande latitude dans la manière de dépenser son argent.

Ce sont les principales caractéristiques: les paiements d'intérêts sur la dette publique représenteront 20c. sur chaque dollar, les paiements de transfert aux particuliers 30c. sur chaque dollar, les transferts aux provinces 20c. sur chaque dollar. D'autres ententes englobent le solde de 10 p. 100. Le nouveau gouvernement a très peu de latitude dans un budget fédéral pour apporter des changements importants en raison d'accords de nature historique ou à longue portée.

M. Benjamin: Pourquoi ne le disiez-vous pas durant la campagne électorale?

M. Hawkes: Nous nous sommes exprimés à peu près en ces termes durant la campagne électorale. Nous avons réclamé des renseignements, nous ne pouvions pas les obtenir et nous ne pouvions pas dire quelle était la situation. Toutefois, telles étaient les directives. Le présent budget est compatible avec les directives dont j'ai parlé durant la campagne électorale.

Les députés de l'opposition veulent faire croire aux Canadiens que la feuille d'impôt sur le revenu qu'ils recevront en janvier prochain ne sera nullement modifiée. Permettez-moi d'énumérer quelques-uns de ces changements. J'ai utilisé l'exemple d'un couple qui a deux enfants. Je dis simplement que les Canadiens doivent étudier cette feuille d'impôt. Leur exemption personnelle cette année sera accrue de \$530 par rapport à l'an dernier. La disposition concernant la déduction de l'hypothèque leur permettra de retrancher \$375 et le crédit d'impôt sur l'énergie s'élèvera à \$240 pour un grand nombre d'entre eux. Voilà les trois principales façons de venir en aide à chaque famille canadienne. Cette assistance représente une somme de \$1,200 ou d'environ \$100 par mois qui ne sera pas imposable. Ce sont des changements importants pour tous les Canadiens et il doivent s'en rendre compte. Pour cela, ils ne sont pas obligés de compter sur les députés de ce côté-ci ou de